

SMRD

# Inf' Eau Drome

## le journal du bassin versant de la DROME



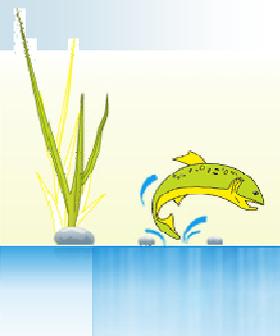
Syndicat Mixte  
Rivière Drôme  
& ses affluents

### Sommaire :

- P.1 : Attention sècheresse !
- P.1 : Que penser des agriculteurs qui irriguent en plein soleil ?
- P.2 : Les espèces invasives
- P.2 : Ambroisie Allergie et autre invasive
- P.3 : L'écrevisse de Californie a mis une patte sur notre bassin versant
- P.3 : Comment reconnaît-on l'écrevisse à pattes blanches ?
- P.4 : Point sur la révision du SAGE Drôme
- P.4 : Mais qu'est-ce ?

Consulter le SAGE  
et suivre les étapes  
de sa révision sur :

[www.riviere-drome.fr](http://www.riviere-drome.fr)



## Attention sècheresse !

Malgré les pluies localisées de la semaine de l'Ascension, la sècheresse est bien une réalité.

Après un hiver sans neige et un printemps sans pluie, 2011 est un record de faiblesse des précipitations jamais enregistrées depuis 1921. Les nappes sont plus basses qu'en août 2003 (voir graphe ci-dessous). Même s'il devait faire quelques orages cet été, il est trop tard pour qu'elles puissent se recharger car la végétation est maintenant en place et consomme le peu d'eau qui tombe.

Les premières mesures de limitation des usages de l'eau sont en place depuis le 20 mai. Le suivi de la situation hydro-météorologique réalisé le 8 juin par la Conférence Départementale de l'Eau a conclu au maintien de ce premier niveau de restriction d'eau. Les agriculteurs sont déjà mobilisés avec 20 % d'irrigation en moins et la mise en place des tours d'eau. Cet effort doit ab-



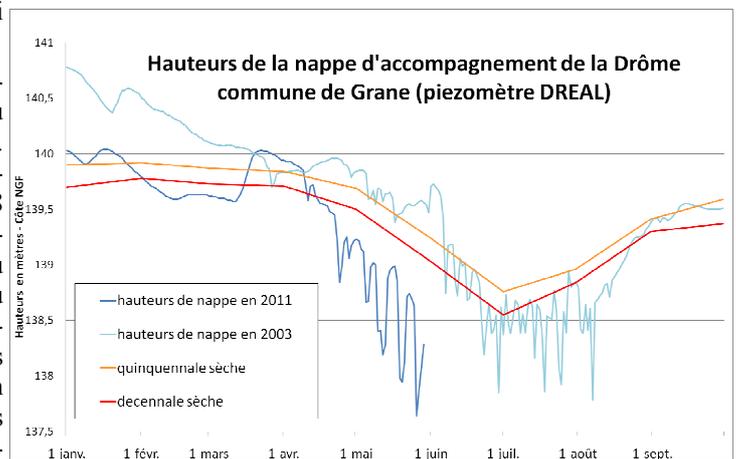
solument être relayé au niveau des communes et des particuliers. D'ores et déjà, le lavage des voitures est interdit ainsi que le remplissage des piscines à usage privé. L'arrosage des jardins, potagers, espaces verts est autorisé avant 8h le matin et après 19h.

Ces mesures de restrictions pourront être renforcées en cas de persistance et aggravation de

la situation.

Pensez vraiment à économiser et à valoriser au maximum l'eau potable pour prévenir les problèmes d'approvisionnement qui seront à redouter sur certaines communes cet été.

Des réflexes simples sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Des-gestes-simples-pour-economiser.html>. Des kits d'économie d'eau sont disponibles gratuitement dans les Communautés de Communes et certaines communes du territoire Biovallée® (renseignements sur [www.biovallee.fr](http://www.biovallee.fr)).



## Que penser des agriculteurs qui irriguent en plein soleil ?

Il s'agit d'une conséquence à la mise en place des tours d'eau imposés par l'Etat dans le cadre des arrêtés sècheresse. Chaque agriculteur se voit affecté un créneau d'irrigation, de jour ou de nuit, de façon à répartir la consommation d'eau dans le temps, d'une part, (si tous les agriculteurs prélevaient au même moment dans le cours d'eau, son débit chuterait davantage) et pour faciliter la gestion des restrictions, d'autre part (à -20 %, c'est un tour d'eau qui saute, à -40 % c'est 2 tours, etc...). Par ailleurs, une étude du Cemagref montre que l'irrigation de plein champs en journée n'engendre qu'une perte de 10 % d'eau car, si l'évaporation est en effet plus forte, l'humidité ambiante diminue la température de l'air et la culture a moins besoin d'eau que si elle restait en plein soleil (Source : Évaluation des pertes par évaporation lors des irrigations par aspersion en condition de fort déficit hydrique - P. RUELLE et al. - Cemagref INRA 2004).

## Les espèces invasives



Notre territoire est fragilisé par l'arrivée d'espèces dites exogènes qui sont à l'origine ou peuvent devenir de lourds problèmes sanitaires et environnementaux. Leur gestion est un nouvel enjeu qu'il ne faut pas négliger.



L'Ambroisie à feuille d'armoise  
(*Ambrosia artemisiifolia*)

### Ambroisie Allergie !

Le pollen d'Ambroisie peut provoquer :

Rhinites  
Asthme  
Eczéma  
Urticaire  
Laryngites  
Conjonctivites

### L'Ambroisie pousse sur :

- Les terrains mis à nus, retournés
- Les remblais, chantiers
- Le long des routes
- Les cultures
- Les cours d'eau

**MAINTENANT !**

### A vous d'agir !

- Arracher la plante en juillet avant sa floraison (mi-août);
- Éviter de laisser le sol à nu;
- Attention à l'importation de terre.



Porter des gants lors de tout contact avec la plante.

Tous concernés,  
chacun peut et  
doit agir !

## Autre invasive



La **Renouée du Japon** est une réelle menace pour la flore locale et contribue à la diminution de la biodiversité en étouffant les autres espèces.



Un fragment de plante de **0.7 gramme** suffit pour générer une nouvelle colonie



Massif de Renouée du Japon  
(*Fallopia japonica*)

### Pour plus d'infos :

<http://www.ambrosie.info/>

<http://afeda.pagesperso-orange.fr/>

[www.rhone-alpes.sante.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.sante.gouv.fr)

[fallopia.japonica.pagesperso-orange.fr/](http://fallopia.japonica.pagesperso-orange.fr/)

### Les bons réflexes chez vous :

- Si vous trouvez de la renouée le long des cours d'eau, prévenez le SMRD au **04.75.21.85.23**.

### N'INTERVENEZ PAS SEUL !

- Attention aux importations de terre



Chacune de ces tiges, emportée par le cours d'eau va générer un nouveau buisson.

## L'écrevisse de Californie a mis une patte sur notre bassin versant

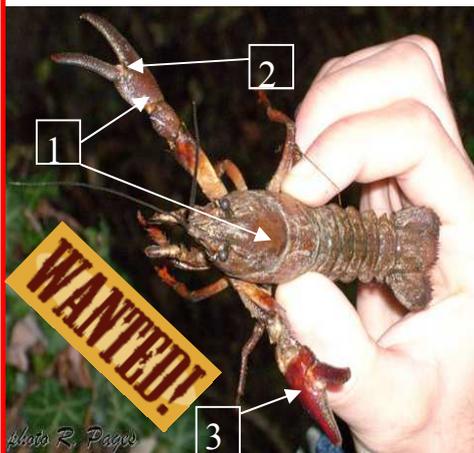


Photo : Ecrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*)

L'introduction d'écrevisses de Californie par l'homme occasionne :

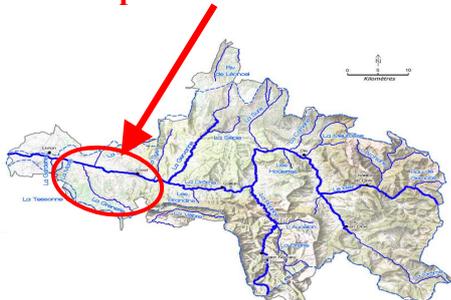
- **La destruction des populations d'écrevisses à pattes blanches, espèce locale patrimoniale témoin de la bonne qualité de nos cours d'eau :**  
Elles volent les caches des écrevisses à pattes blanches, mangent ces dernières ainsi que leur nourriture et les contaminent par la peste de l'écrevisse.
  - **La diminution de la densité de poissons dont la truite :**  
Elles se nourrissent d'alevins et de frai de poisson (œufs fécondés) et volent leurs caches.
- ⇒ **Le SMRD et les partenaires (ONEMA\*, Fédération de la pêche de la Drôme) se concertent pour établir des mesures de suivi et des actions qui seront de plus en plus chères si la colonisation se confirme.** \* Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques



### 3 Points pour reconnaître l'écrevisse de Californie et la différencier de l'écrevisse à pattes blanches

- 1: pincers et céphalothorax lisses
- 2: taches blanches ou bleutées à la commissure des pincers
- 3: dessous des pincers rouge vif

### Zone actuelle, très localisée, de la colonisation par l'écrevisse de Californie



### Il est encore tant d'agir !

Les espèces invasives sont introduites par l'homme : éviter de contribuer à leur développement.

Nous sommes tous acteurs de notre environnement, préservons le.

**Si vous découvrez des individus d'écrevisses de Californie, même si vous avez un doute, où si vous avez besoin de précisions, contactez-nous au 04.75.21.85.23.**

### Une forte capacité de colonisation :

- Espèce agressive et vorace
- Taille 18 cm (adulte)
- Peut parcourir 3 Km sur les berges à sec
- Pond plus de 300 œufs, soit 3 fois plus que l'écrevisse à pattes blanches
- Porteuse de la peste de l'écrevisse



L'INTRODUCTION d'écrevisses de Californie dans un milieu naturel est sanctionnée par une amende de **9 000 €** (code de l'environnement, art L 432-10 et L 432-5)

## Comment reconnaît-on l'écrevisse à pattes blanches ?

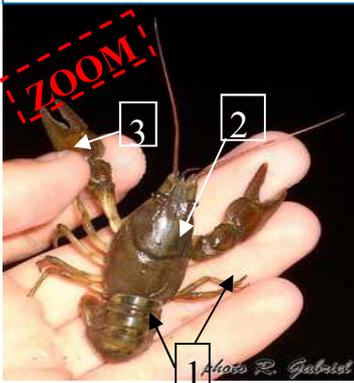


Photo : Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius Pallipes*)

### 3 points pour la reconnaître :

- 1: série d'épines en arrière du sillon cervical et sur les pincers
- 2: rostre à bord convergent se terminant en triangle
- 3: face inférieure des pincers blanchâtre



Sa présence est utilisée comme un indicateur de bonne qualité des cours d'eau.

**Ses exigences:** besoin d'un milieu sain avec une qualité de l'eau élevée, un cours d'eau ombragé, avec de nombreuses caches (système racinaire, trous sous les cailloux et sous des végétaux).

**Causes de disparition:** la surpêche, un habitat dégradé (pollution de l'eau, destruction de berges, déboisement, ...), l'introduction d'espèces invasives (écrevisse de Californie), la peste de l'écrevisse (Aphanomycose).

- ⇒ **La pêche de l'écrevisse à pattes blanches est INTERDITE** sauf 2 j/an pour les détenteurs d'un permis de pêche
- ⇒ **C'est une espèce PROTEGEEE, jugée vulnérable au niveau mondial**

## Point sur la révision du SAGE Drôme

Le 15 juin dernier, une CLE\* plénière s'est réunie en Préfecture à Valence pour faire le point sur l'avancée de la révision du SAGE\*\*. Le document est maintenant finalisé et en cours de relecture par un cabinet d'avocats mandaté par l'Agence de l'Eau. L'approbation définitive par la CLE est prévue en décembre 2011, après 3 ans et demi de concertation et de rédaction.

Les étapes de la consultation se feront

sur 2012 avec une enquête publique à prévoir au second semestre. À cette occasion, des débats publics seront organisés ainsi que des séances de consultation des documents et il vous sera possible de donner votre avis sur les orientations et les dispositions prises.

D'ores et déjà, vous pouvez consulter les documents sur le site internet du Syndicat [www.riviere-drome.fr](http://www.riviere-drome.fr). N'hésitez pas à prendre contact avec l'un des

« RENDEZ-VOUS EN  
2012... »

agents  
du siège  
technique pour toute  
question ou sugges-  
tion.



\* Commission Locale de l'Eau  
\*\* Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

## Mais qu'est-ce ?



Une échancrure au point le plus bas du seuil pour canaliser toutes les eaux en période d'étiage

Une rugosité reconstituée pour faciliter la progression des poissons



Une largeur de 7 m et une pente de 5 % pour limiter les vitesses d'écoulement

De gros blocs offrant des caches de repos aux poissons pendant leur progression

**Réponse : la nouvelle passe à poissons du Seuil des Pues à Crest ; maîtrise d'ouvrage SMRD**

## Nous contacter



### SMRD Siège technique de Sallans

Place Maurice Faure  
26340 SALLANS  
Téléphone : 04 75 21 85 23  
Télécopie : 04 75 21 38 35  
Messagerie : [info@smrd.org](mailto:info@smrd.org)  
Site : [www.riviere-drome.fr](http://www.riviere-drome.fr)

Chrystel FERMOND, Responsable siège technique  
Julien NIVOU, Technicien rivières hydraulique  
Fabrice GONNET, Technicien rivières patrimoine naturel  
Guillaume MONIER, Technicien suivi des cours d'eau  
Marie FALCONE, Adjoint administratif

### SMRD Siège Administratif de Valence

Hôtel du Département  
26026 VALENCE Cedex 9  
Téléphone : 04 75 79 26 95

Alain BABYLON, Directeur  
Agnès BOUVERON, Coordonnatrice

Président : **Bernard BUIS**

Editeur, maquette, rédaction,  
photos : SMRD

Impression : Imprimerie CAYOL

Ce numéro a été édité en 19 500 exemplaires.



VILLE DE CREST